



FOIRE À TOUT



Organisée par l'Union des Parents d'Elèves de Colombelles (UPEC)

Dimanche 4 mai 2025

« Accueil des exposants à partir de 7h00 »

ATTESTATION – INSCRIPTION Personne Physique (Particulier)

A remplir en lettre majuscule

Nom de Naissance.....Prénom

Nom d'Usage

Né (e) le à Département.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Email :@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : par :

Immatriculation de mon véhicule :

Je loue un emplacement de mètre(s) à 3.00€ le mètre, soit un total de€.
(Emplacement minimum de 3m, 5m avec une voiture citadine (15€), mini 7m avec utilitaire (20€)).

Je règle mon emplacement ce jour :

- ☐ en chèque à l'ordre de l'UPEC ;
- ☐ par Virement (IBAN: FR76 1027 8021 0100 0208 2610 154 / BIC:CMCIFR2A)

Je soussignée, déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e) ;
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce) ;
- De non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal) ;

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à.....le.....

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

Attestation à retourner signée avant le Samedi 3 mai 2025, accompagnée d'une copie recto/verso de la pièce d'Identité et du règlement pour être validée.
Par courrier : UPEC – 5 rue Jules Guesde 14460 Colombelles.

Ce document fait office d'attestation sur l'honneur et sera jointe au registre remis à la Préfecture du Calvados.

L'Union des Parents d'Elèves de Colombelles - organise sa Foire à tout

Le Dimanche 4 mai 2025, de 7h00 à 18h00.

La manifestation aura lieu sur le stade Michel Hidalgo, situé rue du stade à Colombelles-Plateau (14460). Pour une bonne organisation, ne seront acceptées que les inscriptions qui nous seront parvenues

avant le Samedi 3 mai 2025, accompagnées de leur règlement.

Cependant, nous nous réservons le droit d'accepter des exposants le jour même s'il reste des emplacements libres. La publicité sera assurée par les réseaux sociaux, par voie d'affichages et sur les sites internet de brocante/vidé-grenier etc. Tout sera mis en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette manifestation.

REGLEMENT

Art. 1: La manifestation est réservée aux particuliers suivant la réglementation en vigueur, en déclarant sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations dans l'année civile (Article R 321.9 du code pénal).

Art. 2: Le formulaire de demande de participation est à remplir de façon complète, d'une manière lisible.

Art. 3: Le jour de leur déballage, afin de remplir le registre de vente aux déballages destiné aux services de la Préfecture, les exposants particuliers devront obligatoirement avoir fourni leur pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur dûment signée. Aucun exposant ne sera accepté sans ces pièces. Une autorisation parentale est exigée pour les exposants mineurs.

Art. 4: Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, sauf cas de force majeure (avec justificatif). La Foire à tout aura lieu quel que soit la météo.

Art. 5: Les emplacements seront attribués par l'UPEC et ne donnent lieu à aucune discussion. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'UPEC sera habilité à le faire, si nécessaire.

Art. 6: L'UPEC se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Art. 7: La location d'un stand ne donne pas systématiquement droit à un emplacement pour un véhicule. Pour des raisons de sécurité et d'accès aux véhicules prioritaires, il est demandé aux exposants de sortir leur véhicule en dehors du périmètre de la foire à tout dès le déchargement effectué.

Art. 8: Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, ni tréteau, table, chaise, ne sont fournis par l'UPEC.

Art. 9: Est interdite, par tout exposant, la vente d'animaux vivants, de produits alimentaires, de confiseries, de boissons, cassettes cd ou dvd etc. à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes, masques à gaz, etc. (sauf si association militaire pour les armes).

Art. 10: L'exposant doit indiquer sur chaque objet en vente, le prix souhaité. De plus, il est interdit de vendre des objets neufs, tout objet exposé doit être d'occasion sans emballage et étiquetage neuf.

Art. 11: Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

Art. 12: Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer. L'UPEC n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelques natures qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur la voie publique ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.

Art. 13: L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct. Des conteneurs poubelles sont mis à disposition par les organisateurs.

Art. 14: Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'UPEC et acceptent le règlement.

A Colombelles, le 10 Mars 2025

La Présidente de l'Union des Parents d'élèves de Colombelles



L'Union des Parents d'Elèves de Colombelles



FOIRE À TOUT

Dimanche 4 Mai 2025

Stade Michel Hidalgo
A Colombelles – Plateau

7h > 18h

TARIFS

3€/mètre

(3m minimum)

15€ = 5m + Voiture

20€ = 7m + Camion

Buvette
au profit de l'UPEC
Restauration sur place
au profit des associations
CID Colombelles et la Solidarité
Colombelloise



Renseignements

Par téléphone 06.11.63.24.31

Inscriptions:

Par Mail: upec14460@gmail.com

Par courrier: UPEC – 5 rue Jules Guesde 14460
Colombelles

**L'inscription sera validée à la réception du bulletin
d'inscription signé, de la copie de la pièce d'identité et du
règlement.**

**Aucun
exposant
Alimentaire
ne sera
accepté**

En partenariat avec:

